

BIEN-ÊTRE ANIMAL

La castration des porcs en question

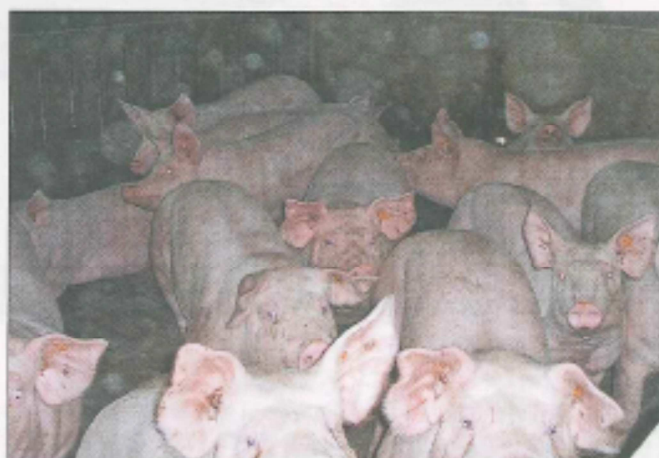
Depuis une quinzaine d'années, le bien-être animal est au centre des préoccupations. Dans le secteur avicole, les législations européennes relatives à cette problématique sont d'application pour les canards à foie gras, poulets et poules pondeuses. Dans le secteur porcin, le logement en groupe des truies entrera en vigueur le 1^{er} janvier prochain. L'interdiction annoncée de la castration physique des porcelets suscite de plus en plus d'initiatives privées dans la grande distribution. Des études sur les conséquences de l'arrêt de la castration sont également réalisées un peu partout en Europe. En Wallonie, on contribue à ces recherches par le biais du projet «AlCaPorc», alternatives à la castration chirurgicale du porcelet» mené au Cra-w à Gembloux. Mme Sandrine Defourny y a présenté les premiers résultats de cette étude après avoir dressé un bref aperçu de la situation et du contexte.

Réglementation et déclaration

La castration chirurgicale des porcelets, pratiquée dans de nombreux pays européens, est régie par la Directive européenne 2008/120 établissant les normes minimales pour la protection des porcs. Mais depuis quelques années, cette pratique douloureuse est remise en cause quant à son impact sur le bien-être animal. En 2010, des représentants de toute la filière porcine - éleveurs, industrie de la viande, vétérinaire, scientifiques, ONG de protection animale - ont débattu sur les alternatives à la castration des porcelets. Il en est ressorti une déclaration volontaire reprenant des propositions de la filière pour la filière. L'Europe met donc en jeu un processus original dans ce débat polémique. Rien n'est imposé pour l'instant. La filière porcine est maîtresse de son avenir pour mettre en œuvre une ou des solutions qui lui conviennent.

Ladite déclaration prévoit notamment qu'à dater du 1^{er} janvier 2014, la castration chirurgicale ne peut plus avoir lieu que sous anesthésie et/ou analgésie prolongée. Second point: à dater du 1^{er} janvier 2018, la castration chirurgicale devra être exclue des pratiques d'élevage (hormis certaines dérogations). Enfin, la Commission européenne s'engage à mettre tout en œuvre pour lever les différents freins que

La 12^e journée d'étude des productions porcines et avicoles s'est tenue à Gembloux le 28 novembre dernier. À l'ordre du jour, le bien-être de l'animal, de l'éleveur et la durabilité des productions. Dans ce cadre, Mme Sandrine Defourny du Centre wallon de recherches agronomiques Cra-w de Gembloux a présenté les premiers résultats d'une étude sur la castration des verrats par vaccination.



La castration chirurgicale des porcelets est remise en cause quant à son impact sur le bien-être animal.

rencontrent la mise en place des alternatives pour la date butoir, tout en s'assurant que les coûts soient équitablement répartis sur l'ensemble des acteurs de la filière porcine.

En Wallonie le sujet fait aussi débat et les choses évoluent. Certains éleveurs respectent des cahiers des

charges qui ont intégré la gestion de la douleur ou l'arrêt de la castration. Dans la grande distribution, certaines entreprises ont modifié leur politique: Colruyt et Lidl ne vendent plus de produits issus de porcs castrés. Delhaize et Carrefour s'y engagent.



En Belgique, la castration chirurgicale a tendance à être remplacée par la vaccination. Certaines grandes surfaces laissent cependant libre choix aux éleveurs dans leur cahier des charges. En France l'option «mâle entier» a été choisie.

Essai AlCaPorc au Cra-w de Gembloux

L'essai conduit au Cra-w porte sur 364 animaux dont 104 femelles (F), 87 mâles castrés (MC), 87 mâles entiers (ME) et 86 mâles entiers vaccinés (MEV). Il s'agit de porcs croisés Landrace belge lignée K+ x Piétrain. Cinq séries de porcs ont été engraisées jusqu'à un poids de 115 à 120 kg vif. Les porcelets de chaque type sexuel ont été engraisés par lot de 8 porcs par loge. Ils ont été élevés sur litière de paille et nourris à volonté. La première injection du vaccin a eu lieu vers 40 kg, la deuxième vers 85 kg.

L'objectif de l'essai: déterminer l'effet du type sexuel - femelle, castrat, mâle entier, mâle vacciné - sur les performances zootechniques, le comportement des porcs charcutiers, la qualité des carcasses et la qualité de la viande. L'efficacité de la vaccination et le temps de travail (comparaison vaccination - castration) ont été mesurés.

Les résultats présentés n'étaient encore que partiels. Ils portaient sur les 4 premières séries de porcs, soit sur 290 animaux. Pour les comportements, seules les 3 premières séries étaient concernées.

Résultats de l'essai

■ Performances zootechniques

Le poids vif en fin d'engraissement des femelles et des mâles entiers est inférieur d'environ 5 kg à celui des mâles castrés et des mâles entiers vaccinés. Le gain quotidien moyen suit la même tendance: la différence atteint 50 g/j. La consommation moyenne journalière mâles vaccinés est de 2,5 kg/j contre 2,3 pour les entiers et 2,7 pour les castrés. Cette différence se marque sur l'indice de consommation c'est-à-dire le nombre de kilo d'aliments par kilo de croît: 3,2 pour les mâles castrés contre 3 pour les mâles entiers et les vaccinés. En se basant sur un croît de 85 kg de poids vif, cette différence représente 17 kg d'aliments.

■ Qualité des carcasses

Au niveau de l'épaisseur du gras, les femelles et les mâles entiers sont moins gras que les mâles vaccinés (± 2 mm) qui sont eux-mêmes moins gras que les castrés (± 2 mm). Au niveau de l'épaisseur de muscle, les F et MC sont plus musclés que les ME et les MEV (± 4 mm). Le taux de

viande maigre des F et ME est plus avantageux (61,8 %) que celui des MC et MEV (58,8 %). En ce qui concerne le classement dans la grille SEUROP, 74% des carcasses des ME sont en catégorie S, près de la moitié des carcasses MEV mais seulement 34% des carcasses de castrés. Point de vue rendement des carcasses, celui des castrés (79,3 %) est meilleur que celui des mâles entiers (77,1 %) et des vaccinés (76,9 %), mais il ne se démarque pas de celui des femelles (78,3%). Les ME et MEV sont donc pénalisés.

Qualité de la viande

Le pH et la conductivité ont été mesurés. Le pH permet de déterminer si une viande est «pisseuse» ou dure et sèche (viande fiévreuse). Cet essai a montré que le type sexuel n'entraîne pas un défaut de qualité lié au pH ni à la conductivité.

L'arrêt de la castration n'entraîne donc pas de problème de qualité des viandes pour les paramètres analysés.

Détection de l'odeur de verrat par un jury d'expert

Actuellement, 20 échantillons de gras ont été soumis à l'analyse olfactive (pour détecter l'odeur de verrat) par un jury d'experts de l'université de Gand.

Tous les échantillons de chaque groupe - à l'exception des mâles en-



Certaines productions traditionnelles n'arrivent pas à répondre à leur cahier des charges avec la viande de porcs entiers ou de porcs entiers vaccinés. Elles pourraient vraisemblablement prétendre à des dérogations.

tiers - ont une cote largement inférieure à la limite. Pour les mâles entiers, c'est aussi vrai pour 85% des échantillons testés. Les 15% restant ont une odeur modérée, mais 5% auraient fait l'objet d'un déclassement à l'abattoir. La vaccination a montré sa totale efficacité contre l'odeur de verrat.

Analyse économique

Une première approche économique a été réalisée. Elle tient compte des coûts et bénéfices liés à la main-d'œuvre pour l'acte de castration ou de vaccination, du matériel utilisé, de l'alimentation du prix

de vente des animaux et des frais vétérinaires.

Pour 100 porcs, le solde financier s'élève à 5.245 € pour les mâles castrés contre 5.934 € pour les entiers et 5.216 € pour les vaccinés. La vaccination des porcs n'entraîne pas un surcoût pour l'éleveur. Les dépenses liées à l'achat du vaccin et à la main-d'œuvre sont compensées par de meilleures performances.

Comportements

Les résultats sont encore incomplets, mais les chercheurs constatent qu'ils passent plus de temps allongés ou à dormir que les autres. Leurs activités de déplacement ou de fouille sont moins importantes. La castration chirurgicale rend les animaux plus dociles, plus passifs et moins agressifs. Les mâles entiers vaccinés et surtout les mâles entiers semblent plus enclins à entrer en contact positif - contact léger n'entraînant pas de réaction négative du congénère - avec les autres porcs de la loge. Le nombre de problèmes de locomotion (principalement des boiteries) est supérieur chez les mâles entiers par rapport aux autres types sexuels.

Bon à retenir

Comparé aux mâles castrés, les mâles entiers ont obtenu de meilleures performances en ce qui concerne l'indice de consommation, la consommation moyenne journalière d'aliment et le taux de viande maigre. Les mâles vaccinés se situent



La castration chimique des porcs par vaccinations ne laisse aucun résidu dans la viande car le vaccin n'est pas à base d'une hormone mais d'une protéine couplée à un peptide qui est digérée par le porc.

à un niveau intermédiaire; certains paramètres de performance ne se démarquent pas par rapport au mâle castré. Par contre, pour le rendement carcasse, les mâles entiers et les vaccinés sont pénalisés. Sur le plan économique, les mâles entiers et les vaccinés ont obtenus des résultats identiques voire supérieurs aux mâles castrés.

Nouveau cadre juridique européen pour le bien-être animal

Dans son intervention, le représentant de la Commission européenne, M. Denis Simonin, a annoncé qu'une révision du cadre juridique européen pour le bien-être animal était possible pour 2014. Actuellement les scénarios pour cette révision sont ouverts et évolutifs. Rien n'est donc décidé. Des consultations avec les parties intéressées sont prévues en 2013. Les grands axes de développement sont: l'utilisation d'indicateurs de bien-être animal, les exigences de compétence (une étude sur la formation professionnelle est en cours), l'information aux consommateurs (étiquetage, base de données comparative des schémas de certification) en enfin le développement éventuel d'un réseau européen de centres de référence. Pour ce dernier point, la préférence trait au système de réseau d'expertise existant, mais un projet pilote vient d'être lancé pour estimer plus finement les besoins. Pour l'instant, on ne note rien de concret dans ce dossier, mais il devra évidemment être suivi par les éleveurs dans les années à venir.

Biométhanisation en Wallonie



Carlo di Antonio visite la station pilote de biométhanisation proposée par Anatis au CTA de Strée.

Le ministre wallon de l'Agriculture Carlo Di Antonio va lancer le 15 décembre un appel à projets visant la valorisation de l'énergie au départ des déchets des exploitations agricoles. Cette initiative se clôturera le 15 mars 2013. «C'est un appel à projets sur toute la Wallonie avec des aides sur deux ans. Le but est de voir comment rendre service aux agriculteurs en leur permettant d'utiliser leurs déchets verts», a expliqué le ministre.

Le 12 décembre, Carlo di Antonio a visité un projet pilote de biométha-

nisation traitant le lisier proposé par Anatis au CTA, à Modave. Organisé au départ du GAL Pays des Condruses et financé par le programme européen LEADER, le projet a pour but de soutenir la diversification et la durabilité des exploitations agricoles.

Pour information, Anatis est une jeune start-up offrant des ensembles de biométhanisation de petite (minimum 5 kW électriques) et de moyenne puissance (jusqu'à 1MW électrique installé).

Lisez encore plus

www.sillonbelge.be